

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 de l'ordre du jour

CX/CF 07/1/11 Add.2

Avril 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/WHO SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Première session

Beijing, Chine, 16-20 avril 2007

AVANT-PROJET DE CODE D'USAGES POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DE LA CONTAMINATION DU VIN PAR L'OCHRATOXINE A (N05-2006)

Observations à l'étape 3 soumises par la Communauté européenne

Ce document contient des observations tardives sur les commentaires reçues après la date limite mais celles-ci ont été soumises avant le 1er avril 2007.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La Communauté européenne et ses États membres (CEEM) appuie l'élaboration d'un Code d'usage pour la prévention et la réduction de la contamination du vin par l'ochratoxine A.

Le présent Code d'usage est basé sur le « Code de bonnes pratiques vitivinicoles en vue de minimiser les concentrations d'ochratoxine A dans les produits issus de la vigne » qui a été établi après des débats techniques approfondis.

La Communauté européenne et ses États membres ne formulent aucune observation particulière sur l'avant-projet et sont favorables à l'avancement du projet de code dans la procédure d'élaboration du Codex.

Toutefois, la Communauté européenne et ses États membres constatent que la version française est la version originale et que la version anglaise appelle à une révision linguistique en vue de s'aligner sur la version française, par exemple dans le chapitre sur les « interventions à la vendange », où la phrase « it is recommended the following regulations be adhered to » n'est pas une traduction fidèle de « les actions suivantes sont recommandées ».